



Le jeudi 17 décembre 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 décembre 2020 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESENS, M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Vincent DELANNOY (à Mme Annie HUS), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN)

Absents : M. Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX

N° 20-5-5

Affaires Juridiques

Acquisition d'un immeuble sis
18 rue César Loridan

Cadastré section BV n°199

Rapport de M. Pierre Zimmermann,
Adjoint au Maire

Dans le cadre de sa stratégie foncière laquelle vise notamment à répondre aux orientations du PLH et aux obligations de la loi SRU, la commune a fait connaître l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition d'un bien à usage d'habitation, sis au 18 rue César Loridan appartenant à l'indivision Dermaux.

Cadastrée en BV 199, cette parcelle d'une contenance d'environ 58 m² (développant 64 m² habitable sur 2 niveaux) répondra au besoin de la ville en logement social et intégrera à terme le patrimoine locatif d'un bailleur.

La valeur du bien étant inférieure au seuil d'estimation imposé par le service des Domaines, aucune évaluation n'a été réalisée.

Après négociation avec les propriétaires, la cession du bien a été acceptée au prix de 165 000 € (acquisition sans frais d'agence).

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- décider l'acquisition de l'immeuble sis au 18 rue César Loridan moyennant un prix fixé à 165 000 € et à payer les frais d'acquisition ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 1er Décembre 2020

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

Présents :	28
Pouvoirs :	3
Votants :	31
Abstentions :	3 (D. Freté, N. Carlin, L. Naessens)
Exprimés :	28
Pour :	28